

Rouen, le 21 juillet 2015

Haute-Normandie

COMPTE-RENDU DES QUESTIONS DP DU 21 JUILLET 2015

- Les élues DP SNU demandent à quoi est destiné le poste de conseiller sur Darnétal diffusé sur la dernière BDE ?

Réponse de la direction : Il s'agit d'un rattachement d'un(e) collègue Mission Locale.

Intervention du SNU : Nous comprenons la nécessité de la diffusion du poste pour le/la collègue concerné(e), il est néanmoins regrettable que cette diffusion ait été faite dans le contexte actuel (réorganisation du bassin) et sans information aux agents.

- Les élues DP SNU demandent comment et quand vous allez informer les agents statuts publics sur le don des congés pour les enfants malades?

Réponse de la direction : Le décret est paru le 28 mai 2015, une information sera donnée dans la prochaine Newsletter RH.

- Les élues DP SNU demandent s'il est normal qu'il y ai un double contrôle « indemnisation » sur le site de Maromme ?

Réponse de la direction : S'il y a un accompagnement des agents et développement des compétences, oui.

Intervention du SNU : Le SNU alerte sur le fait que les contrôles soient effectués par un agent du site qui n'est pas membre de l'encadrement. Cet agent peut être mis en porte-à-faux vis-à-vis de ses collègues et cette situation génère des tensions.

- Les élues DP SNU vous demandent s'il est prévu une généralisation de cette pratique (double contrôle) aux autres agences ? Si non, pourquoi spécifiquement Maromme ?

Réponse de la direction : Cela est à la main des agences.

- Si ces contrôles doivent être maintenus sur Maromme, les élues DP SNU demandent à que ce contrôle soit réalisé par des agents hors site ?

Réponse de la direction : Nous ferons un point avec la DT.

- Les élues DP SNU vous demandent s'il est prévu une nouvelle refonte de l'organisation de l'indemnisation à Maromme pour permettre une réelle montée en compétences ?

Réponse de la direction : Nous ferons un point avec la DT.

- Les élues DP SNU vous demandent s'il est normal que certaines ELD reprochent oralement à certains agents leur investissement syndical, restriction médicale ou leur temps partiel lors de l'EPA ? Un rappel peut-il être fait ?

Réponse de la direction : **Non ce n'est pas normal, un rappel sera fait.**

Intervention du SNU : **Plus qu'anormales, ces pratiques sont illégales !**

- Les élues DP SNU souhaitent connaître le délai de réponse pour l'acceptation ou le refus dès qu'un agent pose des CP hors vacances scolaires ?

Réponse de la direction : **Le délai de réponse pour l'acceptation ou le refus d'un CP hors vacances scolaires est au plus tard, d'un mois avant le début des congés.**

- Les élues DP SNU souhaitent savoir si un agent qui n'a pas de réponse la veille de son départ en congés (hors vacances scolaires) peut considérer que ses congés sont acceptés?

Réponse de la direction : **Si le délai d'un mois a été respecté (réf. question précédente), l'agent peut considérer que ses congés sont acceptés.**

Prochaine réunion des DP : le 25 aout 2015

Si vous avez des questions, merci de nous les adresser avant le 20 aout 2015

Vos déléguées du personnel : Dorothee LECLERC (dorothee.leclerc@pole-emploi.fr)

Myriam ZIATI (myriam.ziati@pole-emploi.fr)

Le SNU Pôle Emploi FSU Haute-Normandie

90 avenue de Caen 76100 ROUEN

Contacts :

Syndicat.SNU-HNormandie@pole-emploi.fr

Le Service Public? Une idée d'avenir!

